



electro·mob

# COPROPRIÉTÉS

Guide pratique - 2023

TOUT SAVOIR SUR LA RECHARGE



# La recharge **EN COPROPRIÉTÉ**

Les chiffres clés du marché de la copropriété

**85%**

des recharges de véhicules  
électriques se font à domicile

**45%**

de la population française  
vit en copropriété

**530 000**

copropriétés en France  
en 2022

**2035**

fin du véhicule thermique neuf

QUI SOMMES NOUS ?

# EXPERT DE LA RECHARGE

**Electro-Mob, c'est le spécialiste dans l'installation des bornes de recharge en copropriété !  
Ne dépendez plus des opérateurs : soyez propriétaire de votre infrastructure de recharge.  
Soyez branchés, pas abonnés !**

**+de 30**

experts certifiés  
Qualifelec IRVE

**+de 4000**

bornes installées  
depuis 2018

**+de 3200**

clients installés  
et satisfaits

# Nos avantages



## EXPERT DE LA RECHARGE

Electro-Mob c'est une équipe d'experts de l'installation de bornes de recharge depuis 2018. Notre expertise 100% Electro-Mob est certifiée Qualifelec IRVE.



## ACCOMPAGNEMENT COMPLET

Nous accompagnons tous les projets de recharge. Nous sommes engagés à vos côtés, et vous proposons une solution clé en main, de la conception de votre solution de recharge jusqu'à son installation.



## SANS ABONNEMENT

Avec Electro-Mob vous êtes propriétaire de votre solution de recharge, sans abonnement qui vous empêche de profiter pleinement de votre véhicule.



## SANS ENGAGEMENT

Les visites techniques dans le cadre de votre projet d'installation de borne de recharge sont gratuites et sans engagements.



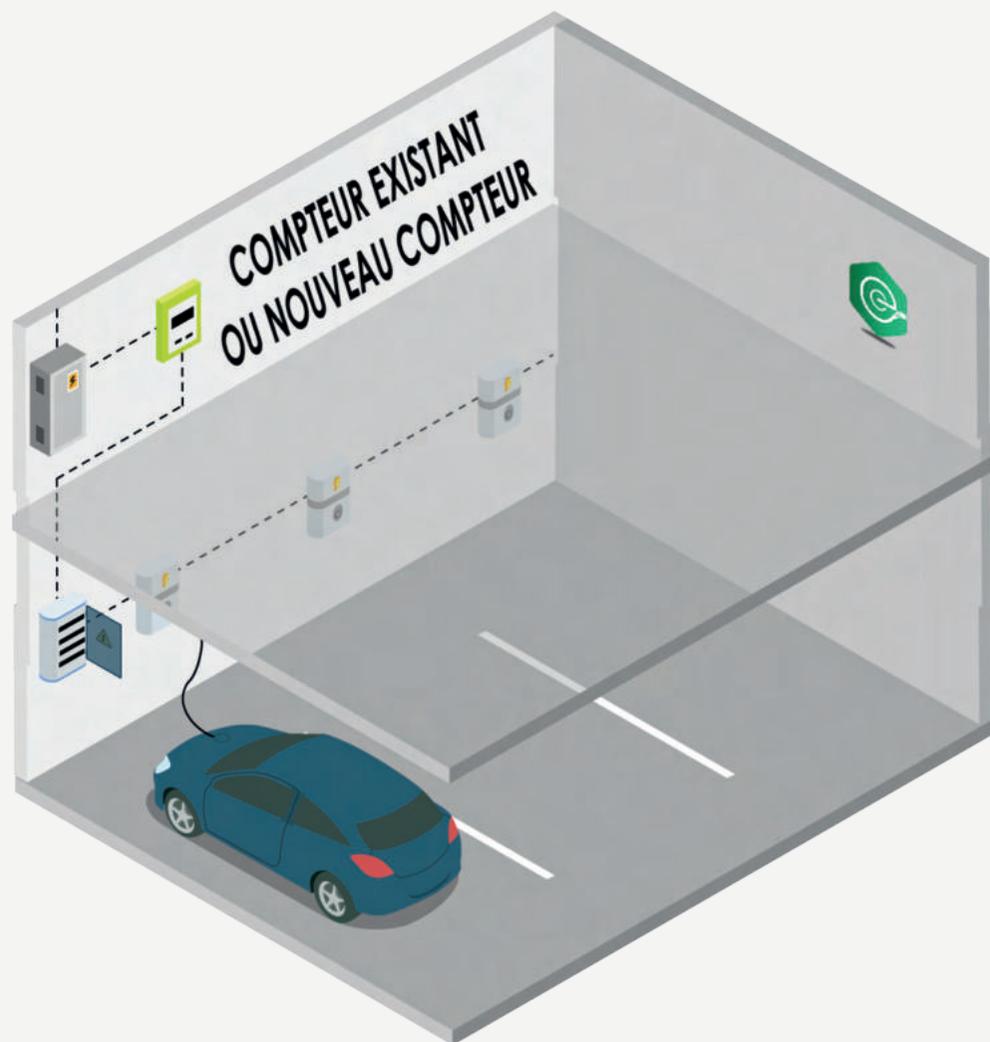
## OFFRES SUBVENTIONNÉES

Toutes nos offres sont labellisées :

- Advenir : 50% jusqu'à 8000€ (jusque 100 places de parking) + 75€ par place supplémentaire
- Chec 93 finance 70% du restant à charge (offre cumulable avec Advenir)

# L'offre Point de Livraison

Installation d'une infrastructure de recharge en aval du compteur des parties communes ou d'un nouveau compteur dédié aux bornes



Dans le cas où **le compteur des parties communes est assez puissant** (il alimente par exemple un ascenseur), il est possible **d'ajouter une ligne électrique spécialement dédiée aux bornes dans le tableau électrique**. Cette option nécessite naturellement une certaine marge en puissance disponible sur le compteur des services généraux. **Une augmentation de la puissance souscrite peut donc être nécessaire** si plusieurs résidents décident au même moment de faire installer une infrastructure de recharge.

Si le compteur des parties communes n'est pas suffisamment puissant ou que vous souhaitez faire la distinction entre services généraux et service de recharge, **il est possible d'installer un nouveau point de livraison** dédié aux bornes de recharge.

Toutes les solutions disposent dans ce tableau de **leurs propres sous-compteurs MID**, permettant de mesurer indépendamment les consommations énergétiques. Le syndic se charge de répartir ces diverses consommations et de les imputer aux utilisateurs concernés.

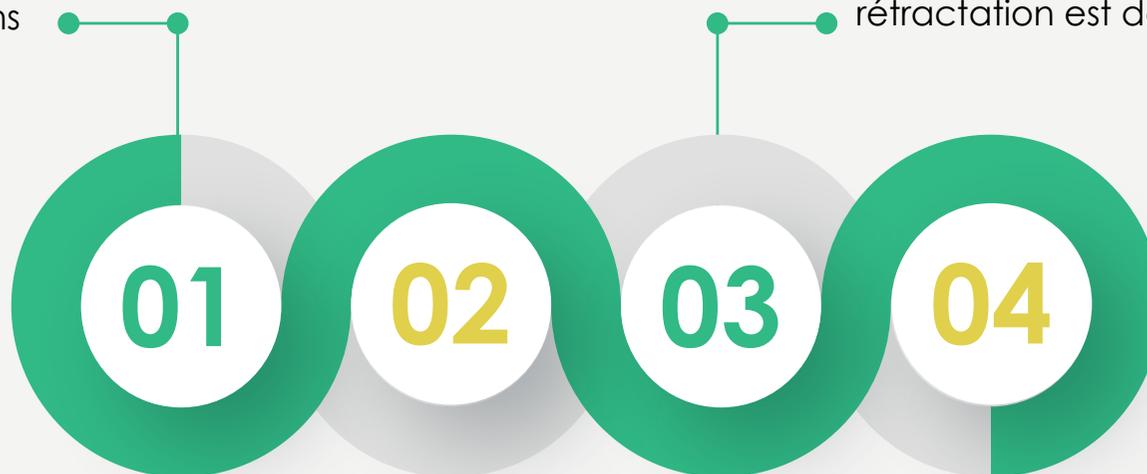
# Comment ça marche ?

## VISITE TECHNIQUE

Electro-Mob se déplace pour comprendre l'architecture de votre installation et pour évaluer la nature des travaux. La visite technique est gratuite et sans engagement.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le projet est présentée en AG avec le vote des présents et des représentés. Le délai légal de rétractation est de 2 mois.



## DEVIS

Nous vous proposons une offre sur-mesure sans abonnement et qui correspond à vos besoins et à vos installations électriques.

## DÉBUT DES TRAVAUX

Electro-Mob se rend dans votre copropriété pour installer votre solution de recharge.



---

**Pour toutes informations complémentaires :**

contact@electro-mob.com

01 89 40 05 41

www.electro-mob.com